

**PREAVIS MUNICIPAL No 07/2016**

**Concerne une demande de crédit de CHF 43'000.- destiné à l'adaptation de toutes les barrières du bâtiment du Vallon aux normes de sécurité en vigueur**

---

Délégué municipal : Pierre Graber

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

**1. But**

La Municipalité propose de mettre en conformité les barrières dans le bâtiment et autour du Vallon.

**2. Exposé des motifs**

Le centre communal du Vallon est un bâtiment public qui a 25 ans et, depuis sa construction, les normes de sécurité ont changé. Les petits enfants qui fréquentent le Vallon pourraient être tentés d'utiliser les filières (fils en acier actuellement horizontaux) actuelles comme moyen d'escalader les barrières.

**3. Projet**

Remplacement des barrières métalliques avec filières horizontales par des filières verticales (photos ci-dessous) et de rehaussement de toutes ces barrières à 1,2m. Les endroits concernés comprennent toutes les passerelles et les diverses barrières.



Commune de Saint-Cergue



Pour la halle de gymnastique, les main-courantes seront simplement déportées de 120mm en direction des gradins créant ainsi un espace rentré et rendant les filières inaccessibles pour l'escalade.



Commune de Saint-Cergue

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • Fax +41 22 360 90 28 • [commune@st-cergue.ch](mailto:commune@st-cergue.ch)

#### 4. Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi par l'entreprise Jacques Klaus Sàrl à Neruz (FR).

Total des travaux HT	CHF	37'400.00
Divers et imprévus (10%)	CHF	3'740.00
<hr/>		
Total des travaux HT	CHF	41'140.00
Remise 4%	CHF	-1'640.00
TVA 8%	CHF	3'160.00
<hr/>		
Total des travaux TTC	CHF	42'660.00
<hr/>		
<b>Montant arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>43'000.00</b>

#### 5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité No 07/2016
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux destinés à **l'adaptation de toutes les barrières du bâtiment du Vallon aux normes de sécurité en vigueur**
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 43'000.-
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement sur une durée de 10 ans

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 18 avril 2016

Au nom de la municipalité

La syndique

Cornélia Gallay



La secrétaire

Laurence Gilardi

Commune de Saint-Cergue